



DIVER'cité

La lettre d'Emmaüs Habitat

Agence Nord-Est ■ ÉDITION SPÉCIALE

L'AGENCE NORD-EST DÉMÉNAGE

À compter du 28 juin, l'Agence Nord-Est, implantée à la Cité de l'Europe à Aulnay-sous-Bois, déménage dans de nouveaux locaux au Blanc-Mesnil.

En effet, les bureaux qu'elle occupait jusqu'alors ne sont plus adaptés. Toute l'équipe était à l'étroit – d'autant qu'un nouveau gestionnaire habitat vient de rejoindre l'Agence – et l'accueil des locataires ne pouvait plus être assuré dans de bonnes conditions.

Les numéros de téléphone de vos correspondants à l'Agence restent inchangés.

▶ Un déménagement provisoire

Ce déménagement dans de nouveaux locaux situés dans un centre d'affaires du Blanc-Mesnil est temporaire. En 2012, dans le cadre de la rénovation de la cité de l'Europe, à Aulnay-sous-Bois, un nouveau bâtiment verra le jour.

Il comprendra 50 nouveaux logements et le rez-de-chaussée sera réservé aux locaux de la CAF et le l'Agence Nord-Est.

▶ La loge des gardiens de la Cité de l'Europe transférée

Ce déménagement permet d'améliorer le fonctionnement de Cité de l'Europe puisque la loge des gardiens va être transférée dans les anciens locaux de l'Agence et gagnera en espace et en confort.

C'est là que se tiendront désormais les permanences de la conseillère sociale et du chargé de gestion locative.

À savoir :

- ▶ À partir de septembre, Sandra Achi, chargée de gestion locative et Elise Monségur, conseillère sociale, tiendront une permanence à la Cité de l'Europe, à Aulnay-sous-Bois, tous les jeudis matin.

NOUVELLE ADRESSE

Agence Nord-Est
Immeuble centre
d'affaires Paris-Nord
183 avenue Descartes
93150 Le Blanc-Mesnil
Tél : 01 48 69 57 86

Heures d'ouverture du
standard :

Du lundi au vendredi :
9 h - 12 h 30
et 14 h - 17 h

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi :
9 h 30 - 12 h 30
et 14 h 30 - 17 h
Pas d'accueil du public
le mercredi

Bureaux du Blanc-Mesnil où déménage
l'Agence Nord-Est.



Projet du futur bâtiment qui accueillera
l'Agence Nord-Est à Aulnay-sous-Bois en 2012.



AGENCE NORD-EST VOTRE ÉQUIPE DE GESTIONNAIRES HABITAT



De gauche à droite : Dominique Mellier, Yves Mendy, Catherine Louvet, Laurent Bossard, Véronique Bourdin.

▶ Permanences des gestionnaires habitat

- ▶ À Bobigny, tous les mardis, de 14 h à 18 h : Dominique Mellier.
- ▶ Au Blanc-Mesnil (Les Blés d'Or), tous les jeudis, de 14 h à 18 h : Dominique Mellier.
- ▶ À Aulnay-sou-Bois, tous les jeudis de 14 h à 18 h : Catherine Louvet.
- ▶ À Noisy-le-Grand, tous les jeudis de 14 h à 18 h : Yves Mendy.

L'agence Nord-Est compte aujourd'hui 3 gestionnaires habitat (Catherine Louvet, Dominique Mellier, Yves Mendy) et 2 assistantes techniques (Véronique Bourdin, Orly Danon) encadrés par Laurent Bossard, responsable Habitat et Cadre de vie.

Quelles sont les principales missions des gestionnaires habitat ?

- Encadrer les équipes de gardiens et les gardiens responsables.
- Gérer les commandes et suivre la réalisation des travaux de gestion courante.
- Et plus généralement s'assurer de la qualité du service rendu.

Ils se déplacent chaque semaine sur les sites dont ils ont la charge pour vérifier le suivi des réclamations portées sur le cahier se trouvant à la loge (appelé « main courante »), et où sont notées toutes les demandes des locataires. Ils examinent les solutions apportées pour résoudre tel ou tel problème technique et interviennent en cas de difficultés.

Ils peuvent, à l'occasion, se rendre chez les habitants, afin d'identifier l'origine d'un problème technique, conseiller dans les démarches à effectuer ou faire intervenir des entreprises pour réaliser les travaux nécessaires.

PAIEMENT DES LOYERS DES CHANGEMENTS À VENIR

Les locataires ont depuis longtemps déjà la possibilité de régler leur loyer de trois façons différentes :

- par TIP (titre interbancaire de paiement) ;
- par chèque bancaire ou postal ;
- par prélèvement automatique.

Un changement d'organisation va intervenir avec le paiement de l'avis d'échéance du mois d'août 2010. Il concerne tous ceux qui ont opté pour le paiement par TIP ou chèque.

En effet, à compter d'aujourd'hui, ils doivent directement remettre leur TIP ou leur chèque à leur gardien (avant le 5 du mois).

▶ Par TIP

Vous datez et signez le TIP qui figure en bas de votre avis d'échéance, vous le détachez et le remettez à votre gardien(ne).

Si la mention « joignez un RIB » figure sur votre TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez au TIP le relevé d'identité bancaire, postal ou de Caisse d'épargne correspondant.

▶ Par chèque ou mandat postal

Vous libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre « d'Emmaüs Habitat », et joignez le TIP sans le dater ni le signer et remettez le tout à votre gardien(ne) qui le transmet au centre de traitement.

Si vous réglez par mandat postal, vous devez vous rendre au bureau de poste de votre choix et remplir un mandat compte. Cette opération est gratuite.

▶ Par prélèvement automatique

Le prélèvement automatique permet de ne pas oublier de payer son loyer ! Si vous avez déjà choisi cette formule, il n'y a aucun changement pour vous.

Rappelons que le montant que vous devez à Emmaüs Habitat est prélevé sur votre compte bancaire ou postal automatiquement chaque mois à une date fixe. Vous en connaissez le montant par avance. Pour être prélevé automatiquement, il suffit de dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement (formulaire à retirer auprès de votre gardien), de joindre un RIB et de remettre le document à votre gardien qui le transmettra lui-même à l'Agence.

DIVER'cité

Directrice de publication
Delphine Depaix
Rédaction
Sophie Senart
Conception graphique
www.cc-and-co.com